



**Conseil du développement industriel**

**Quarante-cinquième session**

Vienne, 27-29 ou 30 juin 2017

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire

**Stratégie générale de gestion des risques**

**Comité des programmes et des budgets**

**Trente-troisième session**

Vienne, 16-18 mai 2017

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Stratégie générale de gestion des risques**

**Stratégie générale de gestion des risques**

**Rapport du Directeur général**

Comme suite au rapport du Directeur général qui a été présenté à la quarante-quatrième session du Conseil du développement industriel (IDB.44/11) et conformément à la conclusion 2016/8 de la trente-deuxième session du Comité des programmes et des budgets, le présent document fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie générale de l'ONUDI en matière de gestion des risques et des mesures prises pour faire face aux conséquences financières et administratives découlant du fait que des États Membres se retirent de l'Organisation.

**I. Contexte**

1. Le présent document donne des informations complémentaires sur les progrès accomplis à la suite du rapport présenté au Conseil le 11 octobre 2016, qui décrivait le dispositif de gestion des risques actuellement en place à l'ONUDI, ainsi que les mesures prises pour faire face à la récente réduction du nombre des membres de cet organisme.

2. La stratégie de l'ONUDI en matière de gestion des risques repose sur la circulaire du Directeur général consacrée au dispositif de contrôle interne<sup>1</sup> et à la politique de gestion globale des risques<sup>2</sup>. Les deux documents constituent toute la base sur laquelle repose la mise en place, à l'échelle de l'Organisation, d'un processus structuré, intégré et systématique d'identification, d'analyse, d'évaluation, de traitement et de suivi des risques. La stratégie de gestion des risques de l'ONUDI vise à appuyer une gestion efficace et rationnelle de l'Organisation et à contribuer à en assurer la viabilité, à lui permettre de mieux gérer les risques externes et internes en identifiant, en estimant et en gérant les risques, les possibilités et les menaces, et à encourager une gestion dynamique et la prise de décisions éclairées. La mise en œuvre

<sup>1</sup> DGB/(M).119/Rev.1: Internal Control Framework.

<sup>2</sup> DGB/(P).126: Enterprise Risk Management Policy.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



de la stratégie de gestion globale des risques évolue et nécessite du temps et des ressources avant de parvenir à sa pleine maturité.

## **II. Faits nouveaux**

3. La conclusion 2016/8 du Comité des programmes et des budgets a redynamisé la mise en œuvre concrète de la stratégie générale de gestion des risques. À la fin de 2016, une équipe spéciale interne a été créée et a procédé à un examen de l'état actuel de la mise en œuvre. Ses conclusions ont été présentées au Conseil exécutif, qui a pris des décisions présentées ci-après.

4. Le Conseil exécutif a décidé de désigner un coordonnateur de la gestion des risques à l'ONUDI en le chargeant de coordonner la mise en œuvre de la politique de gestion des risques et de prêter son concours aussi bien au Directeur général qu'à lui-même en fournissant des informations relatives aux risques claires et concises pouvant servir à la planification stratégique de l'Organisation. Reconnaissant que le risque de retraits d'États Membres est actuellement la menace la plus grave, il a nommé le Département des relations extérieures coordonnateur de la gestion des risques à l'ONUDI.

5. Il a été également décidé de mettre sur pied un Comité interne de gestion des risques, composé de représentants des départements et divisions concernés dans toute l'Organisation. La composition et le mandat de celui-ci seront soumis au Conseil exécutif pour approbation. Ce comité a pour mission d'aider le Coordonnateur de la gestion des risques à mettre en œuvre la stratégie générale de gestion des risques et à en assurer le suivi.

6. Il est prévu qu'après la création du Comité de gestion des risques, le Secrétariat poursuivra l'estimation générale des risques, qui consiste de fait à les identifier, à les analyser et à les évaluer. Il est ainsi possible de mieux les définir et les appréhender, ainsi que d'en déterminer et d'en comprendre les causes, les conséquences et leur probabilité. Il s'agit d'un processus dynamique qui doit être régulièrement actualisé.

7. Un des risques ayant des conséquences décisives sur la situation financière de l'ONUDI, celui que des États Membres se retirent de l'Organisation, continue de faire l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation méticuleuse, pour en réduire au minimum les conséquences aux niveaux institutionnel et fonctionnel et dans l'optique d'inverser cette tendance ou du moins de l'enrayer.

8. Le Secrétariat poursuit des initiatives conçues comme des mesures d'atténuation des conséquences financières et administratives de ce risque, qui visent à renforcer son dialogue avec les États Membres, à optimiser les retombées des activités de l'ONUDI en matière de développement grâce à une amplification de l'approche de partenariat, et à faire en sorte que l'utilité de l'Organisation soit mieux perçue dans les discussions intergouvernementales et de politique générale portant sur la coopération au service du développement.

## **III. Mesure à prendre par le Comité**

9. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.